

Monsieur le Président, Mesdames de La Cour,

Je prends la parole aujourd'hui pour la FENVAC. La fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas une association, comme on l'entend communément, mais bien une fédération, regroupant en son sein de nombreuses associations, plus de 98 à ce jour.

Créée depuis plus de 30 ans, en 1994, elle a la particularité d'avoir un conseil d'administration composé uniquement de membres eux même victimes, de divers événements, qu'ils soient des victimes directes ou par ricochet.

Une organisation créée par des victimes pour des victimes.

Et c'est une particularité qui est importante. En effet, qui est plus à même de comprendre l'indicible, le tunnel traversé par une victime d'attentat que quelqu'un qui a vécu la même chose ? Qui est passé par les mêmes interrogations, les mêmes introspections, les mêmes errements.

Ce n'est pas seulement une compréhension parfaite de la situation qui fait la force de cette fédération, c'est aussi son expérience.

En 30 ans, elle est intervenue sur plus de 140 événements dont une quarantaine d'attentats. Elle se constitue systématiquement partie civile dans tous les procès terroristes ou d'accidents collectifs dont elle a connaissance et pour lesquels elle a pu accompagner des victimes dans leur parcours.

Ce qui fait l'essence de cette fédération c'est que ses membres sont animés par une volonté viscérale d'accompagner les victimes dans leurs parcours du combattant, d'honorer leur mémoire, de défendre leurs intérêts mais également de participer à la prévention afin d'éviter que de tels drames se produisent à nouveau.

Vous l'aurez compris, les missions de la FENVAC sont diverses :

- Répondre aux questions des victimes et tenter de leur apporter une aide adaptée.
- Les aider à se regrouper en association pour défendre au mieux leurs droits et leurs valeurs

- Discuter avec des acteurs privés ou publics pour obtenir une meilleure prévention, une meilleure prise en charge ou conduire à une réflexion sur toutes les problématiques en lien avec un attentat ou un accident collectif.

Les victimes d'attentats l'expriment régulièrement : leurs préjudices ne font que se réactiver lorsque de nouveaux événements similaires interviennent. Elles se sentent souvent incomprises et seules notamment lorsque le procès se termine. C'est pour toutes ces raisons que des structures comme la FENVAC sont essentielles pour apporter un soutien et des possibilités d'actions qui s'inscrivent dans le temps.

Alors Merci, notamment à Marie-Claude, Julie ou encore Oumaïma, qui se sont relayées sur les bancs de cette salle pour être présentes autant que possible et pour leur engagement quotidien.

Je vais m'arrêter là car ma plaidoirie ne suffirait pas à résumer le travail considérable de cette fédération mais il me semblait important de prendre la parole aujourd'hui pour mettre en avant le travail souvent réalisé dans l'ombre de toutes les personnes qui la composent.